

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
04/03/2019	06/08/2019	2019/8

1. Intitulé du projet

Demande d'extension d'une surface de 2,6823ha de la carrière de sables et graviers liée à l'installation de traitement de Yutz (57) autorisée par l'arrêté préfectoral du 14 Février 2005, n°2005-AG/2-55.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société GSM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Philippe HUCHON en qualité de Directeur Régional

RCS / SIRET

5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 0 0 2 3

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée (SAS)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. c)	Extension inférieure à 25 ha d'une carrière soumise à autorisation mentionnée par la Rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE. La superficie de l'extension est de 2,68 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société GSM est autorisée à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires et une installation de traitement de granulats sur la Commune de YUTZ (57) par un arrêté préfectoral du 14 Février 2005, n°2005-AG/2-55.

Une emprise d'une superficie de 2,68 ha, jouxtant l'installation, bien qu'étant incluse dans le périmètre autorisé a été laissée inoccupée. Ces terrains étaient, en effet, jusqu'à présent inexploitable car réservés au département de la Moselle pour un projet de contournement de Yutz.

Cette réserve ayant disparu du fait de l'abandon du projet, le terrain est donc désormais exploitable en carrière (zone Ng autorisant les carrières et les installations liées) dans les documents d'urbanisme actuels et dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Compte tenu, que ce terrain est situé à proximité immédiate de l'installation, la zone excavée sera utilisée en bassins de décantation des eaux de lavage des granulats en relais du bassin actuel. Il sera complètement remblayé avec les fines de décantation et réaménagé en zone de prairie après remise en place des terres de découverte.

4.2 Objectifs du projet

Les gisements des carrières de Manom, Guénange et Hauconcourt sont plus argileux que ne le prévoyaient les sondages et leur traitement génère une proportion de fines argileuses beaucoup plus importante.

En effet, dans la précédente demande de modification des conditions d'exploitations du 25 février 2016, complétée le 17 mars 2017, les prévisions de proportion de fines dans le gisement étaient de 7%. Hors, le taux actuel est de 10%. La capacité de décantation du site de traitement de Yutz doit donc être augmentée.

L'objectif du projet est de permettre la continuité de l'activité de l'installation de traitement en utilisant l'emprise projetée en bassins de décantation des eaux de lavage des matériaux traités. Pour pouvoir créer les bassins de décantation, la zone doit être préalablement exploitée en carrière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'exploitation consistera à extraire à ciel ouvert les matériaux contenus dans le sous-sol des terrains compris à l'intérieur de l'emprise sollicitée.

L'exploitation sera réalisée d'Est en Ouest.

La phase d'extraction durera environ 5 mois, après quoi, le plan d'eau sera transformé en bassins de décantation pour y recevoir les fines de décantation issues du lavage des matériaux issus des trois carrières exploités par GSM (Cf. 4.2 Objectifs du projet)

L'exploitation de la parcelle se déroulera selon les étapes suivantes :

- Décapage des terres de découverte

Le décapage des terres de découverte est réalisé à la pelle hydraulique. La terre végétale et les stériles argilo-sableux sont décapés sélectivement pour être utilisés pour le réaménagement des zones exploitées à l'aide de tombereaux et bouteurs.

- Extraction des matériaux (sables et graviers)

Les alluvions sablo-graveleuses sont extraites jusqu'à une profondeur de 4,70 m maximum en eau à l'aide d'une pelle hydraulique

- Évacuation des matériaux extraits vers l'installation de traitement

Les matériaux égouttés sont repris à l'aide d'une chargeuse et acheminés par bande transporteuse vers l'installation de traitement située à proximité immédiate.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'excavation créée sera utilisée en bassins de décantation des eaux de lavage des matériaux provenant de l'installation de traitement.

Une partie des terres de découverte sera remise en place en fond de fouille puis les bassins seront comblés progressivement par les argiles de décantation sur lesquelles seront étalées les terres de découverte afin de reconstituer une zone prairiale.

Le reste de la terre de découverte issue du site sera utilisé pour finaliser la remise en état agricole du site au niveau du terrain naturel.

Afin de tenir compte du contexte environnemental, GSM prévoit un réaménagement du site à vocation agricole.

Aujourd'hui l'emprise projetée est en état de culture (culture de maïs). Elle sera restituée in fine en prairie de fauche en conservant les éléments arbustifs et arborés présents en périphérie dans le but de préserver l'attractivité pour l'avifaune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Rubriques 2510 et 2515.

Arrêté disponible dans le "dossier 2 - annexe 6 p 31".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la demande	2 ha 68 a 23 ca
Superficie exploitable	2 ha 04 a 65 ca
Épaisseur moyenne du gisement	1,50 m
Volume exploitable	28 800 m3
Tonnage exploitable	51 800 t
Volume de fines et de refus de crible stockés (remise en état)	34 300 m3 env

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est localisé commune de Yutz.
Lieux-dits "Esch" et "Auf Dem Esch".
Section 22.
Numéros :

73; 92; 93; 94; 95; 96; 102; 267; 272;
275; 278; 279; 282; 285; 286; 288;
290; 295; 298; 301; 304; 307; 310; 313.

L'ensemble des parcelles est propriété de GSM.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 12' 38" 6 Lat. 4 9° 22' 20" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Aucune

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les projets autorisés sont une carrière et une installation de traitement autorisées par un arrêté préfectoral en date du 14 février 2005 n°2005-AG/2-55.

Arrêté disponible dans le "dossier 2 - annexe 6 p 31".

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de toute ZNIEFF. ZNIEFF la plus proche est située à 1,2 km du projet (Zones humides de Cattenom et prairies à Grand Pigamon de la vallée de la Moselle » - ZNIEFF de type I - n° 410030114)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation arrêté DDE/SAT n°2009-021 du 06/09/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est inclus dans aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le ZSC FR4100167 intitulée « Pelouses et rochers du pays de Sierck », qui s'étend à 10 km au Nord-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de deux puits AEP en limite Est de la ville de YUTZ a motivé la réalisation d'une étude hydrogéologique complémentaire à celles déjà réalisées. Celle-ci montre que les incidences piézométriques de l'extension envisagée, que ce soit lors de l'exploitation ou après le réaménagement sont négligeables à nulles et temporaires pour les puits P2a et P9. L'exploitation n'aura donc pas d'impact significatif sur la productivité de ces ouvrages. cf. étude hydrogéologique ANTEA Juin 2018 A94382/A dossier 2 - annexe 10 p 35.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'excavation créée par prélèvement des matériaux alluvionnaires sera ensuite comblée par les fines argileuses issues du lavage dans l'installation de traitement des matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitats concernés par le projet sont considérés comme d'intérêt écologique très faible. L'étude a montré la présence d'habitats favorables au milan noir, aux rousserolles et aux fauvelles. De ce fait, une mesure d'évitement de l'ensemble de ces zones est prise. L'étude conclut qu'après l'application des mesures d'évitement et de réduction, aucun impact résiduel significatif ne subsiste. cf. étude écologique ENCEM Janvier 2019 - dossier 2 - annexe 14 - p 39
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone concernée par le projet est actuellement occupée par un terrain agricole cultivé. Le projet entraînera temporairement la disparition de deux hectares environ. Au terme de l'exploitation, les terrains feront l'objet d'une remise en état à vocation agricole. Le projet n'engendre donc pas de consommation d'espaces agricoles. L'incidence du projet est donc faible à négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en zone Inondable R dans le PPRI DDE/SAT n° 2009-021 du 06/08/2009. Le règlement autorise les carrières à conditions que toutes les précautions dans l'exploitation pour réduire la vulnérabilité et la gêne à l'expansion des eaux soient prises. Le projet consiste en une excavation puis en un remblaiement à hauteur du terrain naturel, le projet préservera donc le champ d'expansion des crues et n'entraînera pas d'aggravation des inondations en amont et en aval. L'incidence du projet est donc faible à négligeable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extraction nécessite l'utilisation d'une pelle hydraulique affectée au décapage des terres de recouvrement et à l'extraction des alluvions. Les terres de découverte sont transportées par des dumpers dans le cadre du réaménagement. Les alluvions sont transportées par bande transporteuse jusqu'à l'installation. Dans les deux cas, il s'agit uniquement de transports internes au site sans impact sur le trafic routier. Les effets du projet sont temporaires, à court terme et négligeables.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruit seront liées au fonctionnement et circulation des engins, chargement/déchargement des matériaux, avertisseurs sonores, bandes transporteuses. Il faut ajouter les bruits liés à l'installation de traitement, pour lesquels des mesures sont effectuées tous les trois ans dans le cadre de l'autorisation actuelle. Les dernières ont été réalisées le 14 Juin 2017. Les résultats sont en-dessous des seuils fixés par la réglementation. Les effets du projet seront donc temporaires, à court terme et négligeables.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sources potentielles d'émissions d'odeurs et de fumées se limitent aux moteurs des engins utilisés pour l'exploitation de la carrière sur une durée de 5 mois environ.</p> <p>Les effets du projet sont temporaires, à court terme et négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations pourront provenir des engins présents sur le site d'extraction. Ils n'engendrent pas de fortes vibrations.</p> <p>Ces faibles vibrations resteront très localisées et ne seront perceptibles qu'à proximité immédiate du point d'émission. Ces vibrations ne seront donc pas susceptibles de constituer une nuisance pour le voisinage.</p> <p>L'impact résultant vis-à-vis des vibrations sera donc quasi-nul.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le travail des engins pendant la période d'exploitation est exclusivement diurne.</p> <p>Les effets du projet sont donc nuls.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sources d'émission de poussières minérales seront relativement peu nombreuses car l'exploitation de la carrière se fait en eau.</p> <p>Lorsque l'exploitant constatera des envols de poussières, des mesures seront prises.</p> <p>Les sources de rejets atmosphériques de combustion concernent les engins présents sur le site. Les mesures sont détaillées dans le dossier 2 - p 18.</p> <p>Les effets du projet sont négligeables, directs et temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux en sortie du bac décanteur-déshuileur seront rejetées dans le milieu naturel par un système de drains et leur qualité sera contrôlée annuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le circuit des eaux de lavage de l'installation de traitement fonctionne en circuit fermé. Les eaux décantées sont ensuite réutilisées pour le lavage des matériaux.</p> <p>Il n'y a donc pas de rejet d'effluents. Les effets du projet sont nuls.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bassins de décantation seront comblés avec les fines de décantation et la terre de découverte. Ces déchets d'extraction sont considérés comme des déchets d'extraction inertes au sens de l'arrêté ministériel du 22/09/1994 .</p> <p>Les fines de décantation proviennent du tout-venant des carrières de Guénange, Manom et Hauconcourt qui sont des gisements qui ont la même origine géologique que le gisement qui a été exploité à Yutz.</p> <p>L'exploitation fait l'objet d'un plan de gestion des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'archéologie préventive a été réalisée sur l'emprise du projet. Une zone contenant probablement d'anciennes cheminées a été identifiée. La zone bénéficie d'une mesure d'évitement. Les effets du projet sont donc positifs, directs et permanents.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projetée est entièrement occupée par une zone agricole. L'usage du sol sera donc modifié durant la durée du projet mais retrouvera à terme sa vocation initiale. De plus, la surface prélevée reste négligeable et sur une durée définie. Les effets du projet sont donc directs, négligeables et temporaires.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La recherche sur le site de la MRAe a mis en évidence un avis sur un projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) « des Métalliers » à Yutz. (n° MRAe 2018APGE88)

Ce projet, prévu sur une surface d'environ 68 ha déjà en grande partie urbanisée a pour objectif de permettre la construction de plus de 1 400 logements.

Les effets cumulés des deux projets sont difficiles à définir puisque le projet de ZAC n'étant pas encore en enquête publique, le dossier n'a pu être consulté.

GSM reste attentif à l'avancement du projet de ZAC afin de prévenir tout impact potentiel.

Concernant les potentiels impacts cumulés de l'installation de traitement et du projet d'extension, l'emprise projetée se substituera au bassin de décantation de l'installation de YUTZ actuellement en exploitation. Il n'y aura donc pas de cumul d'effets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les deux principaux impacts potentiels du projet sur l'environnement sont les impacts hydrogéologiques et les impacts écologiques.

L'étude complémentaire hydrogéologique a mis en évidence que le projet d'extension de 2,68 ha n'aura pas d'impact significatif sur la productivité des puits AEP.

L'étude écologique a montré la présence d'habitats favorables au milan noir, aux rousserolles et aux fauveltes. De ce fait, une mesure d'évitement de l'ensemble de ces zones est prise pour n'engendrer aucun résiduel significatif.

Concernant les autres impacts et leurs effets, ceux-ci sont décrits dans le dossier 2 - présentation du projet et étude des impacts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des études spécifiques ont été menées lors de la mise en exploitation de la carrière et de l'installation de traitement. Ces études ont été complétées récemment pour mettre en évidence les impacts potentiels de notre projet et trouver des solutions pour y remédier.

Ces impacts décrits dans le dossier 2 montrent que du point de vue des ressources, risques, nuisances, émissions, patrimoine/cadre de vie/populations, ceux-ci sont négligeables à nuls. Cependant du point de vue des milieux naturels, le projet pourrait avoir un impact sur les habitats. La décision a donc été prise, sur les recommandations du bureau d'études, d'éviter ces zones. De ce fait, le projet ne présente pas d'effets notables sur l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DOSSIER 2 - Présentation du projet et étude des impacts.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Hellecourt

le, 28/02/2019

Signature







Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Les Technodes

Code postal

78930

Localité

GUERVILLE

Pays

FRANCE

Tél

130987200

Fax

Courriel

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BACHMEIER

Prénom

Emeline

Qualité

Cadre foncier et environnement

Tél

648889009

Fax

Courriel

ebachmeier@gsm-granulats.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage